

Chambéry, le 21/04/2022

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
du département de la Savoie
à
CSHM (classes et séjours en haute maurienne)
centre de vacances du cheval Blanc
106 rue du Mont Blanc
73590 - Flumet

Attestation d'inscription au répertoire départemental des sorties scolaires avec nuitée(s)

Catégorie : Court séjour + Classe de découvertes
Centre : CENTRE DU CHEVAL BLANC (EX ALFORTVILLE)
73260 - LES AVANCHERS VALMOREL

Date de l'autorisation municipale d'ouverture : 17/12/2021
Date du dernier procès-verbal de sécurité (VALIDITE) : 13/12/2021
Date de la dernière visite de l'éducation nationale : 13/12/2021
N° d'inscription : 111122C
Nombre de classe(s) : 2
Répartition par classe selon superficie : 2 classes soit 60 couchages enfants et 8 adultes pour leur encadrement
Capacité hébergement enfants hors encadrement : 60

- Conditions éventuelles de fonctionnement → 2 classes, 60 enfants et 8 adultes maximum pour l'encadrement
- Accueil maternelle → non

L'inscription de l'établissement au répertoire départemental implique le respect par ses exploitants :

- de l'IRD : capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, (A)
- des clauses de fonctionnement décrites au verso, (B)
- des références légales décrites également au verso. (C)

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document.

Sa mise à jour est effectuée à réception du procès-verbal de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services.

La date de passage du groupe de visite de sécurité devra avoir été signalée :

AVANT LE 13/12/2024.

L'exploitant doit envoyer au bureau des classes de découvertes une photocopie du procès-verbal de la commission de sécurité établi par la préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de ce document, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable du directeur Académique.

Liberté : notre responsabilité

FRANÇOIS COLUX